

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 24 mai 2023 à 18h00

Est nommé secrétaire de séance : Emilie BAUER.

1. TRAVAUX DE REHABILITATION DU CINEMA L'AMBIANCE

Monsieur le Président informe les membres présents que le conseil communautaire a délibéré lors de sa session du 23 février 2021 quant aux travaux de réhabilitation du cinéma l'Ambiance à Senonches.

Ce projet de travaux a fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée en mars dernier.

Après examen des offres, les mieux disantes, retenues par la commission d'appel d'offres, réunie en date du 5 mai dernier, se présentes comme suit :

Numéro et intitulé du lot	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
Lot 1 : Démolition – désamiantage – déplombage	POULLARD	24 300.00	29 160.00
Lot 2 : Gros œuvre – VRD - faïences	DLP Bat	100 606.85	120 728.22
Lot 3 : Charpente – Couverture	DELAUBERT	26 458.55	31 750.26
Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures	DESVAUX	15 157.81	18 139.37
Lot 5 : Cloisons – Doublage – Faux plafonds	BEZAULT	16 147.96	19 377.55
Lot 6 : Electricité	H2E	64 830.00	77 796.00
Lot 7 : Plomberie – sanitaires – chauffage – ventilation	HERVÉ Thermique	22 947.77	27 537.32
Lot 8 : Peinture – sols souples	Non attribué	0.00	0.00
	Total	270 448.94	324 538.73

Le lot 8 (peinture et sols souples) n'a pas reçu de candidature, la raison étant la question de l'échafaudage de la salle de cinéma qui requiert un matériel bien spécifique.

Une nouvelle consultation pour ce lot, doit être lancée, mais en le divisant en deux lots distincts :

- Lot peinture et sols souples
- Lot échafaudage

Il est ainsi proposé au Bureau de soumettre au prochain conseil communautaire, les points suivants :

- Validation de la décision de la CAO.
- Autorisation à Monsieur le Président de signer les marchés correspondants.
- Autorisation à Monsieur le Président de lancer une deuxième consultation pour les lots :
 - o Peinture et sols souples
 - o Echafaudage

Pour rappel, subventions octroyées sur ce programme : sur un montant prévisionnel de dépenses de 410 000 €.

- DETR/DSIL :	200 000 €
- FDI :	50 731 €
- Energie Eure et Loir :	<u>19 250 €</u>
• Total	269 981 €

Soit un financement de 65.84%.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

C. LORIN : Les travaux peuvent-ils être réalisés sans fermeture du cinéma ?

X. NICOLAS : Il y aura une période de fermeture lorsque les travaux de peinture de la salle seront engagés.

En ce qui concerne les autres travaux, ils pourront être réalisés tout en maintenant le cinéma ouvert.

2. PLUI DES FORETS DU PERCHE

Comme suite à l'avis défavorable de l'Etat en date du 24 avril, il convient de procéder aux derniers ajustements validés avec la DDT et la Préfecture.

Ces ajustements entraînent un nouveau planning comme suit :

- Transmission du document PADD modifié : **fin juin 2023**
- Transmission des documents OAP et zonage, modifiés : **début juillet 2023**
- Réunion débat sur le PADD au sein de chacune des communes à organiser : **5 juillet 2023**
- Réunion débat sur le PADD au conseil communautaire : **début/mi-juillet**
- Fourniture d'un document de concertation expliquant le retrait de la délibération et exposant que les pièces du PLUI modifiées sont disponibles au siège de la Communauté de Communes des Forêts du Perche et dans les mairies : **mi-juillet 2023** ; document de concertation à insérer sur les sites internet (Communauté de Communes des Forêts du Perche, mairies) et à mettre à disposition dans les mairies.
- Transmission de l'ensemble des pièces du dossier de PLUI : **début septembre 2023**
- Réunion du conseil communautaire pour délibération d'arrêt de projet du PLUI : **mi-septembre 2023**
- **Transmission du dossier d'arrêt de projet du PLUI à la Sous-Préfecture qui organise la transmission du dossier aux PPA (procédure exposée oralement par M. le Sous-Préfet de Dreux lors de la réunion du 10 mai dernier)**
- Enquête publique : **mi-décembre 2023/mi-février 2024**
- Finalisation du dossier d'approbation du PLUI : **mi-février/mi-mars 2024**
- Approbation du PLUI : **fin mars 2024**.

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 22 DECEMBRE 2022 ARRETANT LE PROJET DE PLUI.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que les services de l'Etat ont émis un avis défavorable au projet d'élaboration du PLUI, car ils estiment principalement que le projet présenté induit une trop grande consommation d'espaces agricoles et naturels. Ils invitent ainsi la communauté de communes à retirer la délibération d'arrêt de projet.

Aussi, il convient de retirer le projet d'élaboration du PLUI arrêté en date du 22 décembre 2022.

Après en avoir délibéré et voté, les membres présents et représentés,

- **DÉCIDENT de retirer** la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2022 concernant le bilan de concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes des Forêts du Perche ;
- **DEMANDENT** au Président de faire les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure de PLUI en cours afin de définir un nouveau projet dans l'optique de l'arrêter dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

X. NICOLAS : Monsieur le Sous-Préfet transmettra une lettre à la Communauté de Communes validant une procédure allégée pour la suite de notre PLUI. Nous sommes dans l'attente de ce courrier qui en définit les modalités.

C. LORIN : Lors de la réunion de la CDPENAF, la DDT a assuré que le délai de validation de notre PLUI modifié pourrait être inférieur à six mois.

3. QUESTIONS DIVERSES

- **X. NICOLAS : Réunion en sous-préfecture concernant la loi AER (Accélération de la production d'Energies Renouvelables)** : il est intéressant pour tous les élus d'y assister même si les communes n'ont pas de projet photovoltaïque. L'Etat laissera 6 mois aux collectivités pour définir leur projet (avant le 10/11/2023). La Communauté de Communes peut coordonner le travail à réaliser au niveau des communes.

- **Dates à retenir :**

- Prochain Bureau : **Jeudi 29 juin à 18h30.**
- Prochain Conseil Communautaire : **Mercredi 5 juillet à 18h00.**

